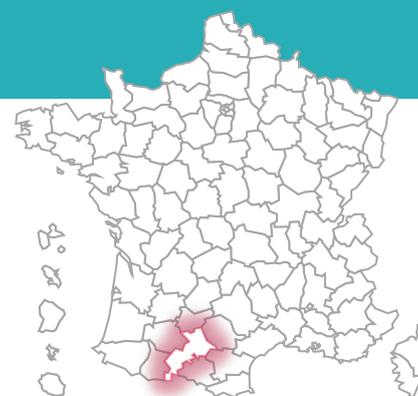


Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Mars 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en Haute-Garonne (environ 18 000 NEETs en 2012 et un taux d'emploi des jeunes inférieur à 30%), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes pour ce territoire. La programmation de l'IEJ en Midi-Pyrénées, réalisée à hauteur de 94% fin 2015, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ et résulte de la mobilisation des partenaires des autorités de gestion.

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire de Haute-Garonne, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes et d'accès à la qualification via un renforcement qualitatif de l'offre d'accompagnement et le développement / renforcement de la structuration de parcours d'insertion. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (64%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (43%) sur le volet déconcentré du PO national IEJ sont supérieurs aux objectifs initiaux et proches des résultats nationaux moyens. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Garonne en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Garonne

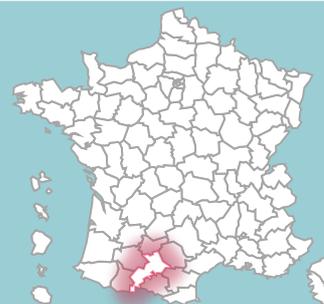
Cette étude est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Sommaire

Préambule

1. L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante des jeunes en Haute-Garonne, dont le taux d'emploi en 2012 est faible
2. La programmation de l'IEJ en Haute-Garonne, qui reste à finaliser, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte d'une démarche de mobilisation des opérateurs partenaires des autorités de gestion
3. Cette programmation devrait permettre de faire levier sur le nombre de jeunes pris en charge et de renforcer la qualité des actions
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Garonne
5. Annexes

Préambule



L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEETs paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012**, le **paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition sur **l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France.

Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE et IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Haute-Garonne

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes en Haute-Garonne et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETS ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETS ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 8 entités ont été consultées** en Haute-Garonne: 4 opérateurs bénéficiaires ; 3 directions ou services du Conseil régional ; 1 direction ou service de la Direccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Midi-Pyrénées ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées des conseils régionaux sur leur programmation (selon leur disponibilité) ;
- Appels à projets de la Direccte;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Haute-Garonne en 2015

SECTION 1

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante des jeunes en Haute-Garonne, dont le taux d'emploi en 2012 est faible



Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Haute-Garonne [1] [5]

HAUTE-GARONNE

FRANCE ENTIERE

	HAUTE-GARONNE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	613 000 emplois (+4,6%)	623 300 emplois (+6,3%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Taux de chômage des plus de 15 ans (au sens du BIT)	9,4% (1 ^{er} trimestre 2012)	10,3% (1 ^{er} trimestre 2014)	9,5% (1 ^{er} trimestre 2012)	10,2% (1 ^{er} trimestre 2014)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	Donnée non disponible	Donnée non disponible	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans	28,9%	Donnée non disponible	31,1% (31,6% en France métropolitaine)	Donnée non disponible
Nombre et taux de demandeurs d'emploi (cat ABC) de moins de 25 ans	17 300 (au 31/12/2012) (23,89% des actifs de 15-24 ans)	18 900 (au 31/12/2014)	France mét: 795 900 (31/12/2012) (23,87% des actifs de 15-24 ans)	France mét: 828 600 (31/12/2014)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	20 000 NEETs (taux de 9,9% à l'échelle de la région Midi-Pyr.)	20 200 NEETs (taux de 10,8% à l'échelle de la région Midi-Pyr.)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	Données non disponibles (8,8% à l'échelle de la région Midi-Pyr.)	Données non disponibles (6,0% à l'échelle de la région Midi-Pyr.)	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 16-24 ans	30%	Donnée non disponible	22% (France métropolitaine)	Donnée non disponible

1.1 La situation des jeunes en Haute-Garonne est marquée par un faible taux d'emploi

1.1.1 La Haute-Garonne affiche une forte croissance démographique et sa population jeune, proportionnellement plus importante qu'ailleurs, continue de progresser

La Haute-Garonne compte environ 1,3 million d'habitants en 2014, soit 44% de la population de la région Midi-Pyrénées (3 millions d'habitants) et 2% de la population française (65,8 millions d'habitants). La densité démographique de ce département est près de deux fois supérieure à celle de la France, avec 206,7 habitants au km² en 2013 contre 103,8 habitants au km² au niveau national (et 65,2 hab/km² en Midi-Pyrénées). C'est aussi un territoire qui connaît une **progression forte de sa démographie**. Entre 2010 et 2014, la part départementale dans la population française est ainsi passée de 1,9% à 2% [1].

Sur la période 2007-2014, la **population de 15-24 ans a augmenté** à un rythme annuel de 0,4%, alors que la France souffrait d'une baisse moyenne annuelle de 0,6%. La **population jeune est également nettement plus représentée qu'au niveau national**, avec environ 187 000 jeunes de 15 à 24 ans en 2014, soit 14% de la population régionale (contre 11,9% en France) [1].

- = +
▲
14% de jeunes de 15-24 ans

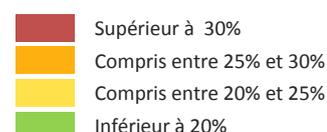
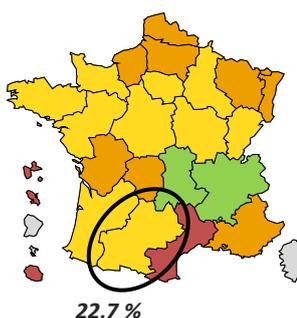
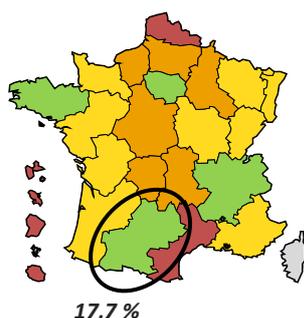
1.1.2 Le taux d'emploi des jeunes en Haute-Garonne est inférieur à la moyenne nationale

En 2012, environ 53 400 jeunes de 15-24 ans de Haute-Garonne ont un emploi, représentant un **taux d'emploi** des jeunes de 28,9%. Ce taux est inférieur à la moyenne en France métropolitaine (31,6% en 2012). Le taux d'activité des jeunes est également plus faible dans ce département (39,2% en Haute-Garonne contre 43,6% à l'échelle de la France métropolitaine) [5]. Le taux de chômage des jeunes est disponible uniquement au niveau régional (avec les données Eurostat) : cet indicateur, qui prend une faible valeur en Midi-Pyrénées (17,7% en 2012, [1]), est cependant d'un intérêt limité au vu des fortes disparités infra-régionales qui caractérisent ce territoire.



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en %

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en %



La population ciblée par l'IEJ est celle des NEETs. La **part de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans** est, à l'échelle de la région Midi-Pyrénées, de 10,8% en 2014, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (11,4%). Ce taux est plus élevé chez les hommes (12,7%) que chez les femmes (9,1%) [1]. En appliquant ce taux au département de la Haute-Garonne, on obtient un volume d'environ **20 000 jeunes NEETs en 2014** (2,3% des 891 000 NEETs en France). Cette valeur est toutefois à prendre avec précaution étant donné qu'elle est inférée à partir d'un taux régional qui masque des taux de NEETs infra-régionaux probablement très hétérogènes (ce taux n'est pas disponible à une échelle plus fine que celle de la région).



1.1.3 Les jeunes sont en moyenne plus diplômés en Haute-Garonne

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEETs. A l'échelle de la région Midi-Pyrénées, le **phénomène de décrochage scolaire** apparaît cependant **moins marqué**. La part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2014 à 6%, contre 9,0% en France, soit le 2^{ème} taux le plus faible des régions métropolitaines [1]. Les **jeunes en Midi-Pyrénées** sont aussi **plus diplômés**. En 2014, la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur (60,5%) est **la plus élevée de France**, et nettement supérieure à la moyenne (43,7%), que ce soit chez les hommes ou les femmes [1]. Cette situation favorable se retrouve à l'échelle du **département de la Haute-Garonne** : en 2012, parmi les jeunes de 16 à 24 ans ayant terminé leurs études, 30% ont un niveau d'études supérieures (contre 22% en France métropolitaine). 19% ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 20% ont un BEP ou CAP et 31% un bac général ou technique (respectivement 24%, 25% et 29% à l'échelle de la France métropolitaine) [5].

Objectif Europe 2020 : moins de **10%** de sortie précoce du système

Objectif Europe 2020 : Plus de **40%** des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

1.2 La Haute-Garonne bénéficie d'un dynamisme économique, mais la pression démographique maintient le marché de l'emploi en tension

1.2.1 La Haute-Garonne est le 6^{ème} département de France en matière de PIB par habitant

Le PIB de la Haute-Garonne s'est établi en 2012 à 47,4 milliards d'euros et représente 2,3% du PIB national (2 091 milliards d'euros). Entre 2009 et 2012, le PIB de la Haute-Garonne connaît une forte hausse de 11% (soit 3,2 points de plus que l'évolution nationale) [1]. La Haute-Garonne est ainsi le **6^{ème} département le mieux placé en matière de PIB par habitant**, avec 36 900 € en 2012 pour une moyenne nationale hors Ile-





de-France à 27 485€ [1]. La région **Midi-Pyrénées**, dont elle fait partie, appartient d'ailleurs à la **catégorie des régions européennes « plus développées »**.

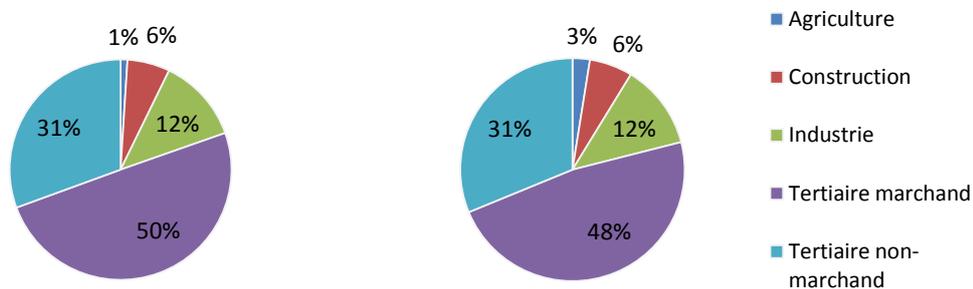
Au regard de la structure économique observée à l'échelle nationale, l'activité économique de la Haute-Garonne se distingue par le poids très significatif dans la création de valeur des secteurs de l'aéronautique et du spatial. Ainsi la branche des **activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien** contribue 1,3 fois plus au dynamisme économique départemental qu'au niveau national (17% de la valeur ajoutée brute départementale contre 13% au niveau national). En revanche, le secteur de **l'agriculture, sylviculture et pêche** y est **très peu développé** (0,5% de la valeur ajoutée brute départementale contre 1,9% au niveau national) [1].

1.2.2 La progression de l'emploi accompagne la croissance démographique, mais les tensions sur le marché du travail restent fortes

La Haute-Garonne compte, en 2014, 623 300 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi départemental est relativement conforme à la structure d'emploi nationale, avec toutefois une **part plus importante du secteur tertiaire marchand**. Celui-ci représente 50% de l'emploi (soit environ 312 000 emplois) en Haute-Garonne contre 48% en France métropolitaine [5].

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Haute-Garonne [5]

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]



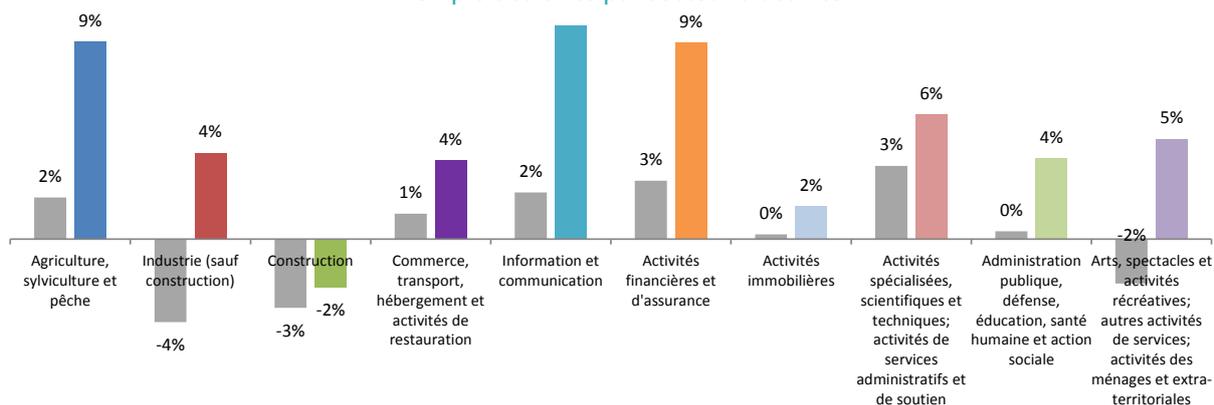
En dépit de son fort dynamisme économique, le **taux de chômage localisé** de la Haute-Garonne atteint, au premier trimestre 2014, 10,3% de la population, ce qui est proche de la **moyenne nationale** de 10,2% (au sens du BIT) [5]. Ce taux est globalement en hausse depuis 2010 où il s'établissait à 9,1% (premier trimestre) [5].

En lien avec la croissance démographique qui caractérise ce département, l'**emploi** en Haute-Garonne affiche sur les années 2009-2012 une **progression importante** de 4,6% (contre 1,3% à l'échelle nationale hors Mayotte), correspondant à un gain net de 27 200 emplois [5]. Ce rythme diminue sur la période 2012-2014, avec 10 300 emplois supplémentaires (équivalant à une croissance de 1,7%), de la même façon qu'en France le taux d'évolution chute à +0,3% entre ces deux années.

Ainsi, entre 2009-2012, une grande majorité des branches d'emploi connaissent une **progression du nombre d'emplois salariés** entre 2009 et 2012, excepté le secteur de la construction. Ces évolutions encourageantes ne suffisent cependant pas à compenser la forte croissance démographique du département, maintenant le marché de l'emploi en tension.



Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Haute-Garonne en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

1.3.1 La Haute-Garonne s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Haute-Garonne : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex. : CIVIS).

Parmi ces dispositifs, seuls les **Emplois d'Avenir**, le **contrat d'apprentissage** et le **CIVIS** s'adressent en priorité (voire spécifiquement) aux **NEETs de moins de 26 ans peu qualifiés**. Ce n'est pas le cas des autres dispositifs : par exemple, parmi les CUI enregistrés au 4^{ème} trimestre 2014 en Midi-Pyrénées, seuls 19% concernent les jeunes de moins de 26 ans. Les contrats de génération quant à eux bénéficient souvent à des jeunes déjà insérés dans les entreprises.

	% de public jeune (< 26 ans) en 2014	Public principal en 2014 (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI	19% au 4 ^e trim. 2014, en Midi-Pyr.	Au 4 ^e trim. 2014 en Midi-Pyr: femmes (72% des CUI), + 50 ans (23%), - 26 ans (19%),...
Contrat d'apprentissage	~ 100%	Jeunes de 16 à 25 ans révolus
Contrat de professionnalisation	nc	Jeunes de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, bénéficiaires de minimas sociaux ou les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion
Emplois d'Avenir	~ 100%	Jeunes de faible niveau de qualification
Contrat de génération	nc	Jeunes âgés de moins de 26 ans, (30 ans pour les jeunes reconnus Travailleurs handicapés ou les repreneurs d'entreprise)
CIVIS	100%	Jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac ou étant demandeur d'emploi

Au regard des statistiques disponibles à l'échelle départementale, il est possible d'estimer qu'environ **15 000 entrées de jeunes de moins de 26 ans** ont été recensées sur ces dispositifs en Haute-Garonne en 2014 (ce qui représente environ 2,4% des emplois de la région). Mise en perspective avec la population régionale de 20 000 jeunes NEETs, cette estimation suggère que les dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l'insertion des jeunes en Haute-Garonne (ce chiffre de 20 000 jeunes est cependant



une approximation d'une « photographie » a un instant t et ne représente pas le volume total de jeunes qui ont été « NEET » au moins un jour au cours de la période concernée par l'IEJ).

Certaines statistiques sont indisponibles à l'échelle départementale, ne permettant pas une comparaison systématique des tendances de ces politiques d'emploi en faveur des jeunes en Haute-Garonne et en France. Deux éléments se détachent tout de même : alors que les CIVIS connaissent une baisse à l'échelle nationale entre 2013 et 2014, ceux-ci progressent en Haute-Garonne. A l'inverse, et de manière plus marquée, les emplois d'avenir qui affichent une nette progression sur le territoire national sont en perte de vitesse en Haute-Garonne (- 20% par rapport à 2013) [6] [8].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Haute-Gar. et évolution 2013-2014	% de l'emploi départemental	% des signatures Haute-Gar./ France
CUI	Stock : 34 404 (-24%) (- 26 ans) ▼	5111 (-2,5%) (tous âges confondus) ►	nd	nd
Contrat d'apprentissage	265 294 (-3%) ►	De juin 2014 à mai 2015 : 4841	~0,8%	1,9% (juin 2014-mai 2015, Fr mét.)
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	De avril 2013 à décembre 2013 (T2-T4) : 3682	nd	nd
CIVIS	167 930 (-2%) ►	2839 (+2,5%) ►	0,5%	1,7%
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	1160 (-20%) ▼	0,2%	1,2%
Contrat de génération	~ 17 000	nd	nd	nd

1.3.2 Les acteurs régionaux, et notamment le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, ont aussi mis en place des dispositifs structurants en faveur de l'orientation et de la formation dont peuvent bénéficier les jeunes

Le Conseil Régional coordonne depuis le 1^{er} janvier 2016 l'ensemble des acteurs du **Service public régional de l'orientation (SPRO)**. La Région Midi-Pyrénées et ses partenaires ont élaboré une « **Charte du SPRO en Midi-Pyrénées** » adoptée en septembre 2015. Celle-ci vise notamment le renforcement de l'accès à un accueil numérique et physique de proximité mettant à disposition des citoyens une information sur les métiers, les formations et l'emploi. Le SPRO s'appuie en particulier sur le réseau de **points d'accueil** de ses membres (Missions Locales, CIO, Pôle emploi, CAP emploi, APEC, OPACIF, Réseau Information Jeunesses,...) et sur le **site du CARIF-OREF** « Midi-Pyrénées Formations Métiers ».

Via le **Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP)**, le Conseil Régional Midi-Pyrénées propose aussi aux demandeurs d'emploi **environ 1000** formations préparatoires au projet professionnel, pré-qualifiantes et qualifiantes [9]. La programmation se structure selon plusieurs volets :

- Le « Parcours Orientation Insertion », permettant d'effectuer une remise à niveau et de définir un projet, en vue d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante ;
- Les « Actions Préparatoires » visant à acquérir les connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accès à la qualification ou à l'emploi
- Les « Actions de Qualification » (qu'elles débouchent ou non sur un diplôme)
- les « Parcours diplômant » ;
- Les programmes « Chèques » (formations de courte durée visant l'initiation ou l'actualisation des connaissances) et « Création d'entreprise ».

1 Ecole régionale de la 2^{ème} chance est également destinée aux 18-30 ans sortis sans qualification de leur parcours scolaire.

Enfin, le Conseil régional complète son service public régional de la formation professionnelle par un « **Pass'insertion** », dispositif (hors PRFP) d'accompagnement renforcé des jeunes de 18 à 30 ans, avec un premier objectif de 2000 participants par an maximum sur la région. L'accompagnement est prescrit par les acteurs en charge de l'accueil et de l'insertion des jeunes (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi...) et réalisé par un coach jusqu'à l'accès à l'emploi ou à la formation du jeune [9].

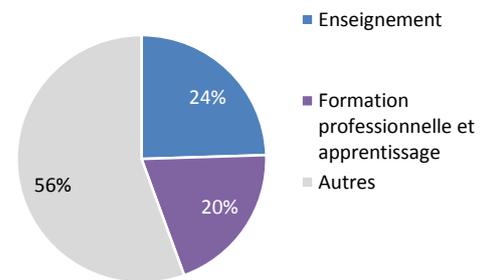
Au total, le Conseil régional a consacré **44% de son budget** de 1170 M€ à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage en 2012 [10].



En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie :

- Le **Réseau Information Jeunesse** (22 points information jeunesse en Haute-Garonne en 2013 [11]) qui participe à la mise en place d'espaces multimédias ;
- Des projets innovants financés par le **Fonds d'expérimentation pour le Jeunesse** ;
- Les **chantiers de jeunes bénévoles** permettent à des jeunes de 16 à 25 ans, à travers la réalisation collective d'une activité utile à la collectivité, de favoriser l'apprentissage de la vie et du travail en groupe (722 jeunes concernés en 2013 en Midi-Pyrénées [11]);
- Le **Service Civique**, avec 588 jeunes de Haute-Garonne entrés dans le dispositif en 2013 [11]
- La **Carte Jeune** de la Région Midi-Pyrénées, facilitant l'accès à la culture et l'acquisition d'équipement professionnel pour les lycéens et apprentis, et qui offre également une aide à l'hébergement aux apprentis en situation de double logement

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [10]



Réseau des missions locales, E2C et CFA en Haute-Garonne

- 2 missions locales à Toulouse (l'une intervenant pour les jeunes de Toulouse et l'autre couvrant le reste du département) ;
- 1 Ecole régionale de la 2ème Chance à Toulouse
- 32 CFA sur le département (soit la moitié des CFA de la région Midi-Pyrénées)

Dans ce contexte, la Haute-Garonne a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 9,3 M€

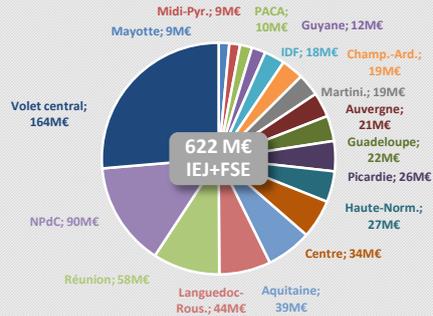
La Haute-Garonne, malgré son dynamisme industriel exceptionnel, affiche un taux de chômage proche de la moyenne nationale. Par ailleurs, le faible taux d'emploi des jeunes du département (28,9 % en 2012) peut être le signe d'un marché de l'emploi tendu pour les jeunes NEETs, bien qu'il puisse aussi témoigner d'une proportion importante de jeunes encore inactifs.

En raison de ce taux d'emploi des jeunes inférieur à 30% en 2012, la Région Midi-Pyrénées a bénéficié, pour ce département uniquement, d'une **enveloppe IEJ / FSE totale de 9,3 M€** répartis pour 4,2 M€ sur le volet déconcentré et 5,1 M€ sur le PO régional. Elle se place à la 15ème place des territoires bénéficiaires (2% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

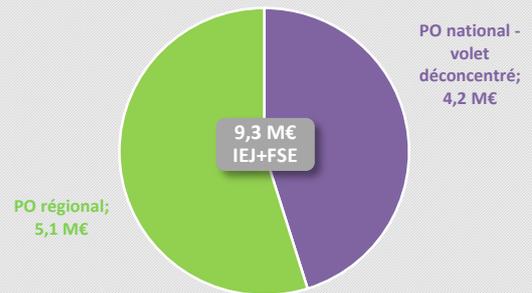
Cette enveloppe correspond à une **dotation de 460 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014**.



Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [12]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Haute-Garonne par PO [12]



Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Haute-Garonne [12]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	2,1 M€	2,1 M€	0,4 M€	92%
PO régional	2,5 M€	2,5 M€	~ 2,5M€	~ 67 %
TOTAL	9,3 M€		~ 2,9 M€	

Précaution de lecture : attention, l'analyse qui suit ne prend en compte que les données relatives à la programmation du Conseil régional dans le cadre du PO régional FEDER-FSE-IEJ et de la Direccte dans le cadre du volet déconcentré du PO national IEJ. Les données relatives à la programmation du volet central du PO national IEJ (Garantie Jeunes, Accompagnement Intensif Jeunes de Pôle Emploi...) ne sont pas disponibles à une échelle territoriale.

SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Haute-Garonne, qui reste à finaliser, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte d'une démarche de mobilisation des opérateurs partenaires des autorités de gestion



2.1 L'ambition de l'IEJ en Haute-Garonne est multiple : renforcement du parcours d'accompagnement et d'insertion des jeunes ; développement de l'accès à la qualification...

2.1.1 Le Conseil Régional a investi l'accès à la formation via son PRFP alors que la Direccte s'est donné pour objectif de renforcer l'accompagnement en diversifiant les opérateurs

Compte tenu des difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes NEETs et de l'évolution du taux de chômage entre 2012 et 2013, le Conseil Régional a souhaité orienter les fonds IEJ sur l'accès à la formation et à la qualification. **3 objectifs sont ainsi mentionnés dans l'axe IEJ du PO FEDER-FSE-IEJ 2014-2020** [4]:

- Améliorer le taux d'accès à la formation professionnelle pour tous les publics NEETs
- Développer les séquences de formation afin de répondre à un besoin d'orientation individuel, de confirmation de projet ou de remise à niveau du stagiaire
- Augmenter le nombre de jeunes en emploi à l'issue d'actions de formation

Ces objectifs se traduisent par le financement d'actions relevant exclusivement du Programme régional de formation professionnelle (PRFP), elles doivent permettre :

- d'accompagner les jeunes NEETs dans leur parcours d'orientation et d'insertion jusqu'à un accès à la qualification et/ou un diplôme
- de favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes peu ou pas qualifiés et/ou rencontrant des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi en renforçant leur accompagnement.

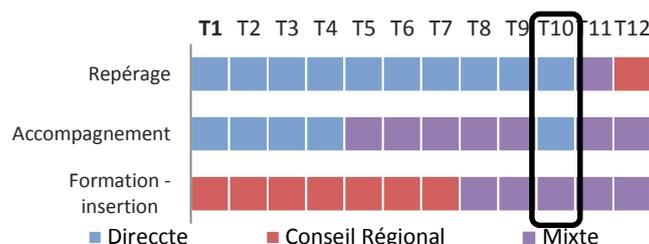
Les **orientations de la Direccte**, autorité de gestion déléguée du PO national en Haute-Garonne, ont **pleinement puisé dans 2 des principaux objectifs du PO** : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. Il est à noter que la Direccte, dans son appel à projet relatif à l'autonomie des jeunes, fait état de la particularité de l'évolution de la demande d'emploi des jeunes qualifiés en Haute-Garonne. Alors que la demande d'emploi des jeunes peu qualifiés baisse en 2013, elle tend à progresser très fortement pour les bacheliers et encore davantage pour les jeunes diplômés du supérieur. Ce constat ouvre ainsi théoriquement la voie à des actions et opérateurs prenant en charge non seulement les publics les plus exclus et les moins qualifiés mais également des publics plus diplômés.

La Direccte a aussi cherché à tirer parti de l'IEJ pour bien repérer les jeunes ayant un besoin d'appui en matière d'insertion professionnelle et ce quel que soit l'opérateur qui les accompagne, agir sur la qualité de l'accompagnement, mettre en place ou accentuer une logique d'objectifs/résultats et mieux mailler les différents opérateurs intervenant sur le champ de la jeunesse.

2.1.2 Les lignes de partage définies en Haute-Garonne suivent de fait un modèle lisible pour les opérateurs

Les lignes de partage de l'IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil Régional et **font écho aux ambitions des autorités de gestion et à leurs domaines de compétences classiques** ; la Direccte prenant en charge le repérage et l'accompagnement et le Conseil Régional la formation et l'insertion [14]. Ces lignes de partage s'inscrivent dans un **modèle relativement peu fréquent** au sein des 12 régions où Direccte et Conseil Régionaux sont mobilisés sur l'IEJ. En effet, la Haute-Garonne (T10) a retenu ce modèle où les champs d'intervention sont formellement disjoints à l'exception du champ « formation insertion ». Dans ce modèle, la Direccte se focalise sur les champs amont de l'insertion alors que la Région est davantage centrée sur l'aval. Cette définition des lignes de partage, si elle s'avère dans les faits plus compliquée qu'il n'y paraît (des actions relevant formellement du PRFP incluant de fait des actions d'accompagnement des

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions





jeunes), a cependant permis d'offrir un cadre relativement lisible aux opérateurs et aux autorités de gestion. De fait, l'affectation en totalité des fonds IEJ pour le Conseil Régional sur le PRFP constitue une véritable ligne de démarcation. L'expérience a d'ailleurs montré que ces lignes de partage étaient nécessaires et efficaces, puisque Région et Direccte ont d'un commun accord convenu qu'une action relevant du « Pass'insertion » ne pouvait être financée par le Conseil Régional car elle aurait été trop proche d'un appel à projets de la Direccte.

La question de l'apprentissage est en revanche plus compliquée. La Direccte a lancé un appel à projet en juillet 2015 sur ce sujet, qui s'est avéré infructueux. En revanche, les missions locales se sont positionnées sur un appel à projets de la DGFEF hors fonds FSE, ce qui est susceptible de complexifier la lecture de la répartition des compétences entre l'Etat et le Conseil Régional.

Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [10]		PO régional (Conseil Régional) [2]
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de repérage des jeunes NEETs, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés d'insertion sociale ; ▪ Actions d'accompagnement des jeunes décrocheurs ▪ Actions d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l'emploi au sens large ▪ Accompagnement renforcé des NEETs par Pôle emploi, en particulier dans la lignée de l'accord national interprofessionnel comprenant notamment une action labellisée « Garantie pour la jeunesse », dans l'intervalle des 4 mois, et s'appuyant sur des prestations adaptées ▪ Accompagnement global individualisé par les missions locales (notamment dans le cadre du CIVIS renforcé et/ou de la Garantie jeunes) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations d'orientation : choix de métier, validation du projet, remise à niveau ▪ Actions préparatoires : acquisition des connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accès à la qualification ou à l'emploi ▪ Formations diplômantes
Jeunes NEET de moins de 26 ans.		Jeunes de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation, résidant en Haute-Garonne. Inactifs et chômeurs de premiers niveaux de qualification ciblés prioritairement

2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation suit les orientations fixées par les PO et mobilise les partenaires des autorités de gestion

2.2.1 Dans un contexte de programmation contraint, le Conseil Régional s'est attaché à « sécuriser » la fiabilité de la programmation

Trois grands types de contraintes sont venus impacter l'approche de programmation du Conseil Régional :

- Le **calendrier resserré** du fait de l'adoption de son PO fin 2014 et de l'objectif national de bouclage de la programmation fin 2015 ;
- L'**architecture financière des fonds IEJ** (abondement du FSE et mobilisation de contreparties du FSE) qui a demandé la révision de la maquette du PO FSE qui avait été initiée et la mobilisation de contreparties nationales importantes (la région Midi-Pyrénées, de par son statut de région plus développée, a un taux de cofinancement européen plus faible que d'autres régions : 67% sur les fonds FSE-IEJ) ;
- Les difficultés à adapter réellement l'offre ou à développer une offre de formation spécifique à l'IEJ, compte tenu des **procédures de marchés publics** de formation.

Au-delà de ces contraintes qui ont pesé sur la totalité des régions éligibles à l'IEJ, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a été confronté à une problématique particulière. Techniquement, il n'a pas pu ouvrir sa programmation à plusieurs opérateurs comme il l'avait envisagé initialement. Ainsi l'Ecole de la seconde chance d'un commun accord avec la Région n'a pas souhaité bénéficier des fonds IEJ compte tenu de la complexité de gestion. Le financement d'actions relatives à la mobilité internationale a été abandonné



suite aux consignes de la Commission Européenne. Enfin le « Pass'insertion » évoqué précédemment n'a pu être pris en compte du fait des lignes de partage décidées avec la Direccte.

Plus au fond, **l'IEJ ne s'inscrit pas de manière très fluide dans la stratégie du Conseil Régional en termes de formation**. Le PRFP ne comporte ni d'entrée « jeunes », ni d'entrée « géographique ». Il est tourné vers la qualification de l'ensemble des publics et ce quel que soit leur âge. La règle est la mixité des groupes et non l'homogénéité sur des critères sociodémographiques. A cela s'ajoute une configuration territoriale particulière de la région où le bassin d'emploi de Toulouse prédomine et accueille de fait de nombreux stagiaires de l'ensemble de la région et non uniquement du département de Haute-Garonne.

Le contexte était donc complexe pour construire la programmation IEJ. La solution finalement retenue a consisté à flécher deux grands dispositifs accueillant jusqu'à présent le plus de NEETs (environ 30% de NEETs selon le système d'information du Conseil régional) et correspondant aux objectifs du PO :

- Le **dispositif « Parcours d'orientation et d'insertion »**, qui permet notamment de réaliser des remises à niveau dans l'optique d'intégrer ensuite un parcours pré-qualifiant ou qualifiant.
- Un **dispositif diplômant** permettant de construire un parcours progressif avec un accès à la pré-qualification et à la qualification. Les personnes issues des POI sont prioritaires pour entrer dans ce programme.

Tous ces éléments ont incité le Conseil Régional à « sécuriser » cette étape de la mise en œuvre, en programmant l'IEJ auprès d'un dispositif de droit commun (PRFP) et sur des opérateurs connus avec pour objectif le bouclage d'une programmation fiable fin 2015. Cependant, le Conseil Régional a manifesté des interrogations sur :

- **L'efficacité et l'efficience du processus mis en place** : la récupération des informations pour attester de la qualité de jeune NEET s'avère difficile et coûteuse en termes de moyens humains pour consolider l'ensemble des informations.
- **La pertinence d'un point de vue technique et financier** de l'opération car l'IEJ mobilise un montant conséquent de FSE, avec un taux de cofinancement de 67% pour un public en faible nombre sur les opérations retenues (puisque'il ne faut retenir que le public jeune NEET de Haute-Garonne).

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]



Le Conseil Régional a ainsi réalisé sa programmation conformément au PO régional, en la concentrant sur le « **soutien aux actions de formation s'inscrivant dans le programme régional de formation professionnelle (PRFP)** » 2015-2016, pour la totalité de l'enveloppe soit 5,1 M€ FSE-IEJ. Cette stratégie de « sécurisation » rencontre cependant des limites en termes de coûts et en termes d'efficacité, le défi étant de récupérer un nombre de NEETs suffisant et éligibles au travers des actions retenues.

2.2.2 La Direccte a également adopté une approche destinée à mobiliser les acteurs de l'accompagnement mais se distingue par sa volonté de diversifier l'offre de services

Comme dans la plupart des autres régions éligibles à l'IEJ, la Direccte s'est attachée à **sécuriser la programmation** :

- Elle a mobilisé largement en amont les acteurs potentiellement concernés, en organisant des séances d'information avec les grands acteurs institutionnels, l'Education Nationale, le Département, la PJJ, le PLIE de la métropole toulousaine mais également les grands opérateurs comme les deux missions locales. Elle a également mobilisé dans un second temps les acteurs et opérateurs du monde associatif comme le CRIJ, la Fondation d'Auteuil, etc, pour mobiliser un maximum d'opérateurs et diversifier ainsi les opérateurs potentiels.
- Elle a imposé une **hauteur financière minimale** pour les projets (50 000 euros) afin de mobiliser des opérateurs avec une taille critique suffisante.

Pour les mobiliser, la Direccte s'est appuyée sur les appels à projets nationaux :

- L'un sur **l'accompagnement renforcé** des jeunes « **Proposer un parcours d'accompagnement Priorité à l'autonomie** » ouvert à « *toute structure œuvrant dans le champ de l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion* »

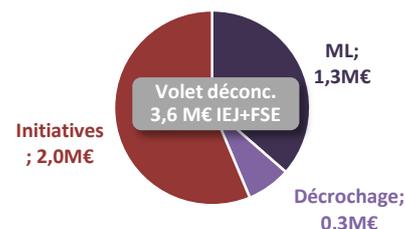


dans le marché du travail ». Une première vague de cet appel à projets a abouti à la programmation de 2,7M€ FSE-IEJ (11 projets), et la seconde vague est venue compléter cette programmation avec 4 autres projets pour environ 970 000 € FSE-IEJ [15] (une troisième vague était en cours en novembre 2015 au moment du recueil d'information pour la réalisation de cette évaluation).

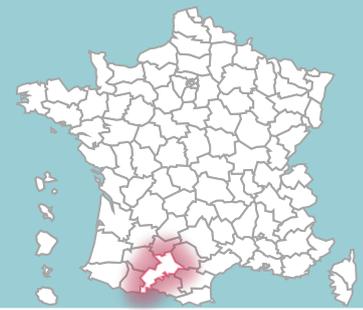
- Un second « **Proposer un parcours d'accompagnement 'Réussite apprentissage'** », qui s'est révélé infructueux.
- Ainsi, au total, ont été programmés au 31/12/2015 **3 596 910€ FSE-IEJ** sur des actions financées dans le cadre des appels à projets de la Direccte.

La Direccte Midi-Pyrénées se caractérise par une **stratégie d'ouverture assez volontariste** dans sa programmation. La volonté affichée, qui se traduit effectivement dans la programmation réalisée, est d'ouvrir la programmation IEJ sur l'accompagnement à d'autres types d'opérateurs que les opérateurs classiques que sont les missions locales. La Direccte, et notamment le service FSE, souhaitent ainsi mobiliser des opérateurs en capacité de saisir des jeunes qui sont dans une autre situation que celle de l'accompagnement en mission locale. L'objectif est également de renouveler les pratiques d'accompagnement en assurant la promotion d'une logique de résultats et en objectivant au maximum les parcours des jeunes, les moyens mobilisés. La programmation montre que si la Direccte finance fortement l'axe accompagnement (le volet décrochage est relativement peu couvert), elle finance relativement moins le réseau des missions locales, par rapport à d'autres régions. Les opérateurs regroupés dans la catégorie « Initiatives » constituent l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement autres que les missions locales, le GRETA et le GIP mobilisés dans le cadre d'IEJ. Ils représentent plus de la moitié de la programmation de la Direccte.

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [12]



	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte 2	3	Modèle mixte 4	5
Choix région Midi-Pyrénées	Conseil Régional 				Direccte
Choix des autres régions	0 Direccte 3 Conseils régionaux	5 Direccte 3 Conseils régionaux	6 Direccte 2 Conseils régionaux	3 Direccte 2 Conseils régionaux	2 Direccte 2 Conseils régionaux



2.3 Zoom sur les actions programmées en Haute-Garonne

2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional de l'IEJ en Haute-Garonne

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Région Midi-Pyrénées	Collectivité	PRFP 2015-2016 – actions d'orientation, actions diplômantes	Formation -Insertion	5 094 014€	1 200 [4]

Détail des actions programmées sur le PRFP

Opérateur	Action	Montant FSE-IEJ	Nombre participants
ADRAR	PARCOURS DIPLOMANTS AIDE A DOMICILE ZONE TOULOUSE	65 450,90 €	11
ADRAR	PARCOURS DIPLOMANTS SECRETARIAT COMPTABILITE ZONE TOULOUSE	48 768,58 €	6
ADRAR	PARCOURS DIPLOMANTS BATIMENT SECOND OEUVRE EQUIPEMENT (31)	198 935,11 €	30
ADRAR	PARCOURS DIPLOMANTS METIERS DE L'AERONAUTIQUE	48 601,01 €	4
AFIDEL	PARCOURS ORIENTATION INSERTION COMMINGES	93 004,03 €	29
AFIDEL	PARCOURS ORIENTATION INSERTION SAINT GAUDENS	74 403,23 €	31
AFT IFTIM FC MIDI-PYRENEES	PARCOURS DIPLOMANTS METIERS DE LA LOGISTIQUE TOULOUSE	64 356,74 €	20
CATALYSE SARL FORMA	PARCOURS DIPLOMANTS METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION TOULOUSE	70 372,48 €	32
CFP LAURAGAIS AEP LALANDELLE	PARCOURS ORIENTATION INSERTION SUD EST ARRT DE TOULOUSE	68 686,46 €	12
CPPU	PARCOURS DIPLOMANTS SECRETARIAT COMPTABILITE ZONE TOULOUSE	47 868,49 €	1
CRFP PROMOTRANS	PARCOURS DIPLOMANTS METIERS DU TRANSPORT TOULOUSE SAINT-GAUDENS	96 320,61 €	6
GRETA TOULOUSE	PARCOURS DIPLOMANTS COMMERCE VENTE DISTRIBUTION (ZONE TOULOUSE)	33 292,03 €	9
GRETA TOULOUSE	PARCOURS DIPLOMANTS AJUSTEUR MONTEUR STRUCTURE	44 462,75 €	8
GRETA TOULOUSE	PARCOURS DIPLOMANTS MECANICIEN SYSTEME	55 205,15 €	5
GRETA TOULOUSE	PARCOURS DIPLOMANTS OPERATEURS EN MATERIAUX COMPOSITES	61 894,61 €	7
GS ADRAR / ORT	PARCOURS DIPLOMANTS ELECTRICITE-ELECTROTECHNIQUE	182 436,03 €	25
GS ADRAR / UFCV	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE EST	111 860,81 €	64
GS AFPA / VIDEO 3/4	PARCOURS DIPLOMANTS SECOND OEUVRE FINITIONS	357 408,52 €	27
GS AMS GRAND SUD / INSTEP MP	PARCOURS ORIENTATION INSERTION ARRONDISSEMENT DE MURET	113 823,28 €	52
GS CFPPA AUZEVILLE/GRETA GARON	PARCOURS ORIENTATION INSERTION SUD EST ARRT DE TOULOUSE	102 389,76 €	14
GS CPPU / MF RURBAINE/VIDEO3/4	PARCOURS ORIENTATION INSERTION AGGLO NORD	248 721,79 €	79
GS CREPT / ADRAR /TRAVAIL DIFF	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE RIVE GAUCHE	145 478,78 €	74
GS GRETA GARONNE / SEPT FORM°	PARCOURS DIPLOMANTS SECURITE 31	68 999,18 €	13
GS INSTEP / AMS GRAND SUD	PARCOURS ORIENTATION INSERTION MURET	109 898,34 €	67
GS IRFA SUD 31 / ADRAR	PARCOURS ORIENTATION INSERTION RAMONVILLE	107 935,87 €	47
GS ORT / YMCA	PARCOURS ORIENTATION INSERTION COLOMIERS	107 935,87 €	59
GS PRAXIS/AMS/AFPA	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE CENTRE	157 816,75 €	111
GS VIDEO 3/4 / LRF	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE NORD	107 935,87 €	64
GS VIDEO/AGENGE 31 / NEOVIA	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE CENTRE	150 171,65 €	44
GS VIDEO/LRF/MIRAIL/ARSEAA31	PARCOURS ORIENTATION INSERTION TOULOUSE OUEST	184 813,52 €	109
GS YMCA / SEPT / ORT	PARCOURS ORIENTATION INSERTION AGGLO TOULOUSE OUEST	107 935,87 €	44
IFI PEINTURE	PARCOURS DIPLOMANTS PEINTRE INDUSTRIEL	38 140,19 €	10
INNOVISTA	PARCOURS DIPLOMANTS BATIMENT GROS OEUVRE ET TRAVAUX PUBLICS	255 513,65 €	9
ORT	PARCOURS DIPLOMANTS COMMERCE VENTE DISTRIBUTION ZONE TOULOUSE	23 824,82 €	8
		3 754 662,74 €	1 131



2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Haute-Garonne

Opérateur	Statut opérateur	Typologie opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Dynameca	Association	Initiative	DynaNIT	Formation/Insertion	157 679,10 €	160 jeunes sur 2 ans
Trajectoire vers l'emploi	Association	Initiative	Parcours d'accompagnement de jeunes NEET vers des solutions professionnelles ou des emplois dans le cadre de Trajectoire	Accompagnement	27 376,00 €	60 jeunes sur 19 mois
Centre de formation continue Saint Louis	Association	Initiative	Outil d'Accompagnement et de Soutien à l'Inclusion Sociale (O.A.S.I.S)	Accompagnement	755 314,95 €	295 jeunes sur 2 ans
Centre régional d'information jeunesse Toulouse-Midi-Pyrénées	Association	Initiative	Accompagnement des jeunes haut-garonnais en situation de NEET	Accompagnement	96 954,76 €	100 jeunes sur 1 an
Union Cépière Robert Monnier	Association	Initiative	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi en Haute-Garonne : proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie »	Accompagnement	48 477,30€	45 jeunes sur 1 an
IMPACT	Entreprise	Initiative	Appel à projets initiative européenne pour la jeunesse-Haute-Garonne	Accompagnement/Formation/Insertion	518 799,42€	96 jeunes sur 28 mois
NQT	Association	Initiative	Soutien des jeunes diplômés en difficultés, de Haute-Garonne, vers l'insertion professionnelle	Accompagnement/Formation/Insertion	106 358,81€	240 jeunes sur 2 ans
Union Cépière Robert Monnier	Association	Initiative	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi en Haute-Garonne : proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie »	Accompagnement	96 954,46€	90 jeunes sur 2 ans
Centre régional d'information jeunesse Toulouse-Midi-Pyrénées	Association	Initiative	Accompagnement social et professionnel personnalisé	Accompagnement	216 227,76€	240 jeunes sur 2 ans
Mission locale Haute-Garonne	Mission locale	Mission locale	IEJ MLHG	Accompagnement	479 619,36€	900 jeunes sur 15 mois
Mission locale de Toulouse	Mission locale	Mission locale	Accompagnement renforcé des parcours d'autonomie	Accompagnement	832 010,12€	1650 jeunes sur 2 ans
GIP académique	GIP	Décrochage	Accompagnement des jeunes décrocheurs vers l'autonomie et la construction de projet au sein de l'Education nationale	Accompagnement	123 363,24€	20 jeunes sur 1 an
GRETA Midi-Pyrénées Centre	Etablissement public	Décrochage	Accompagnement individualisé pour la remobilisation des jeunes décrocheurs par la découverte des métiers et le multimédia	Accompagnement	137 774,44€	30 jeunes sur 2 ans



2.3.3 Zooms détaillés sur les principales actions programmées en Haute-Garonne

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu de quelques-unes des principales actions programmées.

Action	Programme régional de formation professionnelle (PRFP)	
Opérateur(s)	Opérateurs des marchés publics formation du	
Montant FSE-IEJ programmé	5,1 M€ de fonds FSE-IEJ (100% de la programmation du PO régional)	
Description de l'action	<p>Il s'agit d'actions de formation incluses dans le PRFP et exclusivement programmées en Haute-Garonne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des parcours « Orientation Insertion », permettant de choisir un métier, de confirmer un projet et de bénéficier d'une remise à niveau dans l'objectif d'accéder à l'emploi ou à une formation qualifiante - Des parcours diplômants sécurisés, qui visent l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre professionnel - Des actions préparatoires visant l'acquisition de connaissances théoriques et techniques nécessaires à l'accès à un emploi ou à une qualification 	

Action	IEJ Mission locale de la Haute-Garonne	
Opérateur	Mission locale de la Haute-Garonne	
Montant FSE-IEJ programmé	479 619,36€ de fonds FSE-IEJ (13,3% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Accompagnement de 900 jeunes NEETs pendant une durée de 4 mois, avec un objectif de renforcer leur autonomie dans leur parcours d'accès à la formation et/ou l'emploi, de développer leurs compétences de base, leur savoir-être et de les mettre au contact du monde de l'entreprise. L'action s'organise en 3 axes: le repérage, l'accompagnement renforcé, et enfin un appui à l'accompagnement personnalisé (alternance d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs, selon un rythme adapté au besoin du jeune). Une attention particulière est portée au public sous-main de justice, et aux jeunes résidant dans le périmètre des quartiers prioritaires.</p>	

Action	Outil d'Accompagnement et de Soutien à l'Inclusion Sociale (OASIS)	
Opérateurs	Centre de formation continue Saint-Louis	
Montant FSE-IEJ programmé	755 314,95€ de fonds FSE-IEJ (23% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Le dispositif OASIS vise à proposer un accompagnement renforcé innovant à 295 jeunes NEETs, dans une démarche d'accès à l'emploi ou à la formation. L'accompagnement se veut personnalisé: prise en compte des problématiques personnelles (familiales, sociales...), découpage en grandes phases modulables (repérage, diagnostic, orientation, dynamisation, concrétisation) permettant la structuration de parcours individualisés en adéquation avec les besoins des jeunes.</p>	

Action	Appel à projet IEJ Haute-Garonne – Classe de remise en action préparatoire à l'emploi	
Opérateur(s)	IMPACT (SCIC)	
Montant FSE-IEJ programmé	518 799,42€ de fonds FSE-IEJ (14% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>La Classe de remise en action préparatoire à l'emploi a pour objectif d'agir sur l'inclusion sociale des jeunes NEETs (cible : 96 jeunes), en leur proposant un stage intensif de 4 mois combinant sport, arts et coaching personnalisé pour la recherche d'emploi. Les jeunes bénéficient également d'une période de 4 semaines d'immersion professionnelle. Cette méthodologie doit notamment favoriser le développement du savoir-être, initier un dynamique collective positive, renouer un lien de confiance entre stagiaires et certaines institutions.</p>	

SECTION 3

Cette programmation devrait permettre de faire levier sur le nombre de jeunes pris en charge et de renforcer la qualité des actions



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

3.1.1 L'ambition d'un effet sur la volumétrie de participants a été portée par les deux autorités de gestion en Haute-Garonne

- ▶ Les PO, notamment le PO national, traduisent la volonté d'agir « quantitativement » en faveur des jeunes

Les orientations stratégiques affichées par les 2 autorités de gestion en Haute-Garonne pour la mise en œuvre de l'IEJ mentionnent clairement l'enjeu en termes de volume. Au niveau national, le PO indique explicitement : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [13].

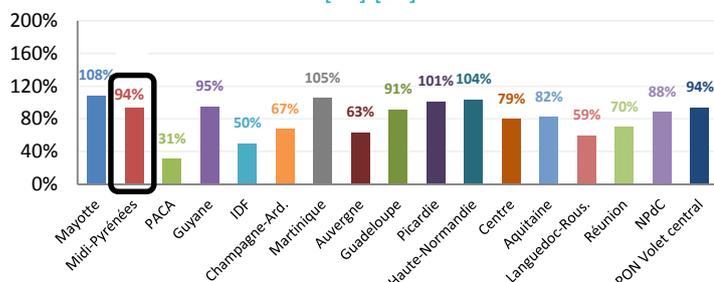
Le **PO régional** est moins disert sur ce point mais met en évidence la nécessité d' « une action d'envergure pour les publics NEETs » [4] et mentionne un objectif de 1200 participants. Cet objectif est calculé par rapport aux deux dispositifs visés dans le cadre du PRFP.

- ▶ La programmation de l'IEJ reste à finaliser, notamment sur le PO régional, pour optimiser la volumétrie cible de participants aux actions soutenues par l'IEJ

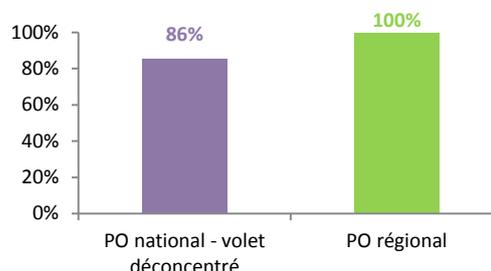
La France a clairement choisi de s'inscrire dans un calendrier resserré avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. En Haute-Garonne, la **programmation est en ligne** par rapport à cet objectif et par rapport aux tendances nationales. La **Direccte** considère à la fin de l'année 2015 qu'elle devrait quasiment boucler sa programmation en se situant à 86% de l'enveloppe. Cette dernière lui semble bien avoir été calibrée par rapport aux besoins du territoire. Par ailleurs, elle considère que la diversité des opérateurs mobilisés aurait difficilement pu aller plus loin.

Quant au **Conseil Régional**, la programmation exclusive sur le PRFP lui permet d'afficher une programmation de 100% de l'enveloppe.

Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [15] [16]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Haute-Garonne [15] [16]



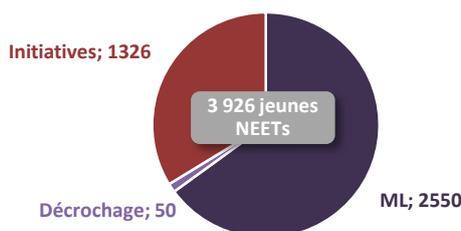


► Bien que la programmation soit en cours, les objectifs sur le nombre de jeunes NEETs à atteindre sont conséquents, notamment sur le volet déconcentré

Les objectifs de nombre de jeunes NEETs participants inscrits dans les dossiers des actions programmées au 31 décembre 2015 par l'IEJ paraissent conséquents (5126 participants sur la durée des actions soutenues par l'IEJ : 2015-2017) notamment sur le volet déconcentré (3926 participants)). Pour rappel, le « stock » de NEETs identifiés en 2014 en Haute-Garonne compte environ 20 000 jeunes.

L'objectif fixé s'inscrit bien dans la lignée de l'objectif national sur l'IEJ (365 000 NEETs visés par les PO national et régionaux avec un « stock » de jeunes NEETs identifiés de 435 000 jeunes sur les territoires éligibles). Au regard de ce « stock », l'objectif de 5 126 participants ne doit, cependant, pas s'entendre comme 5126 participants différents, le cumul de plusieurs actions étant possible dans le cadre d'une logique de parcours. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il s'agira alors, pour les autorités de gestion, d'accorder une attention particulière à l'alimentation des différents opérateurs.

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré



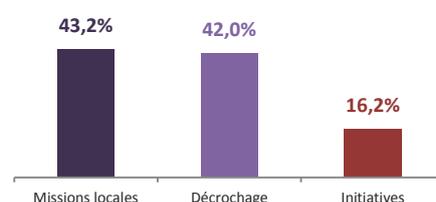
Il est difficile dans l'absolu de qualifier cet objectif quantitatif. D'une part, le concept de NEET recouvre des catégories de personnes très différentes, certains NEETs n'étant que transitoirement « sans solutions » alors que d'autres le sont pour une période bien plus importante. Par ailleurs, il n'est pas possible de référer l'objectif des programmations à un stock de NEETs à un « instant t ». Théoriquement, il conviendrait de raisonner sur des données de flux, éléments dont nous ne disposons pas. Enfin pour apprécier qualitativement l'objectif poursuivi, il conviendrait de mettre en regard ces objectifs avec l'offre d'insertion et d'accompagnement déjà existante. Celle-ci est loin d'être négligeable comme en attestent les données sur les contrats aidés et dispositifs existants en Haute-Garonne (cf données de contexte en début de ce rapport) et les attendus de l'appel à projets « priorité à l'autonomie » de la Direccte, qui constate pour l'année 2013 que la diminution de la demande d'emploi des jeunes les moins qualifiés serait sans doute à corréliser avec les nombreux dispositifs qui sont dédiés à ce public. Il convient par ailleurs de rappeler que la Région finance à côté de son PRFP un dispositif Pass'insertion dédié aux jeunes rencontrant des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi (2000 jeunes par an au niveau régional). L'ambition de cet objectif pourra être davantage appréciée au regard des entrées réelles dans les différentes actions programmées et à l'analyse contrefactuelle qui sera réalisée en 2018.

3.1.2 L'effet attendu sur la volumétrie de participants s'amorce lentement en Haute-Garonne

► 1 338 jeunes sont entrés dans les dispositifs soutenus par le PO national de l'IEJ fin 2015

La mise en œuvre effective des actions financées dans le cadre du volet déconcentré est plus ou moins avancée, comme l'attestent les données sur les participants saisies dans « Ma démarche FSE » (ces données sont à interpréter avec précaution, la saisie pouvant parfois connaître du retard). Un temps important de cadrage et d'ajustements a en effet souvent été nécessaire, à plusieurs niveaux : pour s'ajuster sur le contenu du projet et le nombre de

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de participants du volet déconcentré au 31/12/2015 [17]





jeunes ciblés entre opérateurs et Direccte, pour s'assurer des possibilités de cumul des dispositifs entre eux, ou encore pour s'accorder sur les règles de financement des actions. Un certain nombre de questions des opérateurs, sont ainsi restées en suspens lors du lancement de l'IEJ. La représentation, et l'expérience, des fonds européens chez les opérateurs a également induit un réflexe de « sur-sécurisation », qui a pu venir retarder le démarrage des actions. A fin 2015, la base de données sur les participants comprend toutefois de premières indications sur les entrées des jeunes NEET dans les actions financées par l'IEJ :

- Ma Démarche FSE recense **1 338 jeunes entrés dans une action du volet déconcentré au 31 décembre 2015, soit environ un tiers de l'objectif poursuivi**. Les premières entrées ont été réalisées **début 2015** au sein des dispositifs mis en place par Dynameca (ICAM), la Mission locale de Toulouse et l'Union Cépière Robert Monnier.
- Au total, Ma Démarche FSE recense **1102 jeunes** entrés dans une action des deux **missions locales** à fin 2015 (soit 82% des participants)
- Du côté de **l'accompagnement des décrocheurs**, le dispositif mis en place par le GIP académique dénombre **21 participants** à fin 2015.
- Enfin, **215 jeunes sont entrés sur des dispositifs portés les autres opérateurs ('initiatives')**, essentiellement répartis entre Dynameca, le CRIJ, Union Cépière Robert Monnier et le Centre de formation continue Saint-Louis.
- Aucune entrée n'est enregistrée à fin 2015 sur les projets portés par IMPACT, NQT, le GRETA ainsi que sur la deuxième vague d'actions du CRIJ et de l'Union Cépière Robert Monnier
- Les données sur le nombre de participants sur le **PO régional** à fin 2015 ne sont en revanche **pas disponibles**.

► **Les participants aux actions financées par le volet déconcentré du PO national en Haute-Garonne ont des profils plus « fragiles » que la moyenne des participants à une action IEJ en France**

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 1 338 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Haute-Garonne, il apparaît que les jeunes NEETs qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ **sont moins qualifiés** que la moyenne des participants à l'échelle du PO national IEJ. Ils sont également plus nombreux à vivre dans un ménage où personne n'est en emploi et à connaître des difficultés de logement. Ils bénéficient aussi un peu plus souvent d'une reconnaissance officielle d'un handicap [17].

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 55,5% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 44,5% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 94,1% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 61,2% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 35,9% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 3,7 % (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 7,1% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 8,3% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2014, les deux missions locales du département ont pris en charge en premier accueil 8 412 jeunes, dont (respectivement) 53% et 53,56% avaient un niveau de qualification V et infra (CITE 0-2) [7]. Il apparaît donc que l'IEJ atteint **des jeunes un peu moins qualifiés que le public des missions locales** en 2014 : 61,2% des participants à des actions du volet déconcentré du PO national ont un niveau de qualification V et infra.



3.1.3 Des incertitudes pèsent sur la pleine réalisation de l'effet volume à terme

L'effet volume attendu reste incertain à ce stade de la mise en œuvre. Des risques pèsent d'ailleurs sur l'atteinte des objectifs de plusieurs actions :

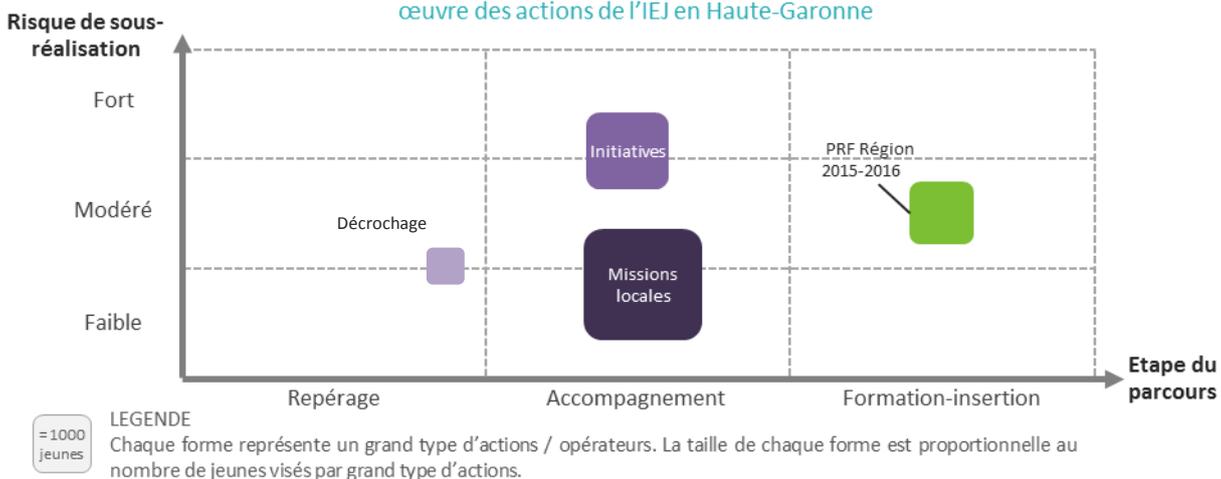
- Un **risque de saturation** sur l'abondement de l'IEJ sur le **PRFP** ;
- Une **sous-alimentation en termes d'entrées de jeunes sur les actions « initiatives »** en lien avec des phénomènes de concurrence entre opérateurs et des craintes de double financement ;

L'abondement de l'enveloppe IEJ sur les actions de droit commun du Conseil Régional (PRFP) rend difficile l'**estimation fiable de l'effet volume** à terme. En effet, les programmations antérieures du PRFP prenaient déjà en charge la formation de jeunes NEETs et il s'agira, de s'assurer que l'augmentation des places de formation dédiées aux NEETs s'accompagne d'une augmentation identique du nombre de jeunes formés. Sur cette action, il conviendra également de vérifier que les opérateurs sont bien en capacité d'identifier et de transmettre les pièces nécessaires pour les NEETs positionnés sur les deux dispositifs visés par l'IEJ.

Ensuite, sans qu'il soit possible à ce stade d'être très affirmatif sur le volume de public concerné, il semble qualitativement que plusieurs opérateurs éprouvent des difficultés à être alimentés en nombre de jeunes. Cela tient, semble-t-il, à plusieurs raisons. D'une part, certains opérateurs ne sont pas familiers des réseaux existants et doivent adapter leur offre de services pour la prise en charge des NEETs, ce qui peut demander un peu de temps. D'autre part des phénomènes de concurrence et de rétention de l'information peuvent exister entre opérateurs qui se « disputent » les NEETs.

La grille ci-dessous synthétise ces éléments d'appréciation du risque pesant sur l'effet volume (sous-réalisation) des actions pour lesquelles cette appréciation a été suffisamment corroborée lors des rencontres terrain.

Evaluation du niveau de risque sur l'effet volume dans la mise en œuvre des actions de l'IEJ en Haute-Garonne





3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 L'ambition en termes de novation est essentiellement portée au niveau de la Direccte

Le **PO national** précise que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet aussi le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » [13] et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions).

La Direccte, par le choix d'une **approche de mobilisation relativement large** des opérateurs de la région, a fait le choix de programmer l'IEJ en s'appuyant significativement sur une **logique d'appels à projets** (« priorité à l'autonomie » en deux vagues, et « réussite apprentissage »). La mobilisation de nouveaux opérateurs était visée explicitement par la Direccte qui souhaitait également favoriser le renouvellement des pratiques et introduire une logique de résultats.

Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés en Haute-Garonne

PON « Priorité à l'autonomie » : AAP ouvert tous opérateurs

PON « Réussite apprentissage » : AAP ouvert tous opérateurs

Le **PO régional** ne se situe pas, par construction, dans une posture de novation puisqu'il a affecté la totalité des fonds IEJ à deux dispositifs de droit commun qui accueillent d'ores et déjà des jeunes NEETS. Le Conseil Régional fait ainsi partie des 4 Conseils Régionaux à ne pas avoir lancé au moins un appel à projets. A défaut d'appel à projets spécifiques et d'une consigne particulière de la région, il est difficile d'attendre des opérateurs qu'ils innoveront pour une catégorie de public relativement hétérogène et qui ne fait pas l'objet d'une approche particulière par la Région (qui privilégie l'ouverture des formations à l'ensemble des demandeurs d'emploi et ne souhaite pas construire dans le PRFP des offres spécifiques « jeunes »).

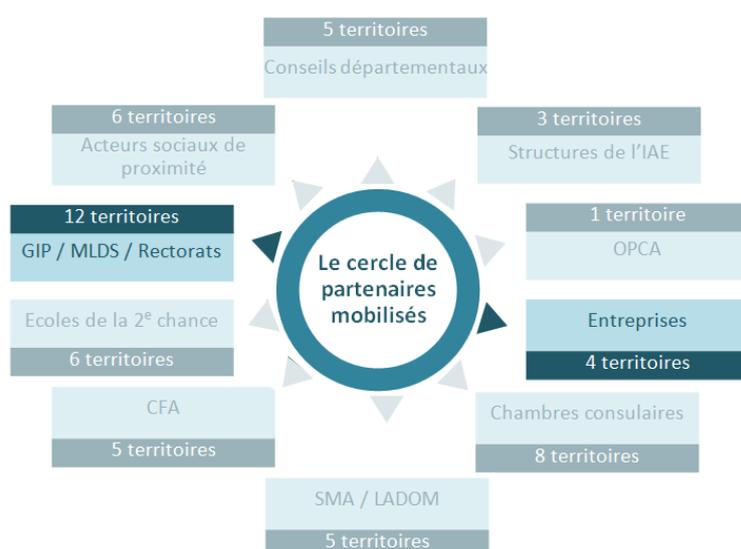
Rappelons par ailleurs que plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont, complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) **et au calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont incité à la sécurisation du volume des fonds programmés.

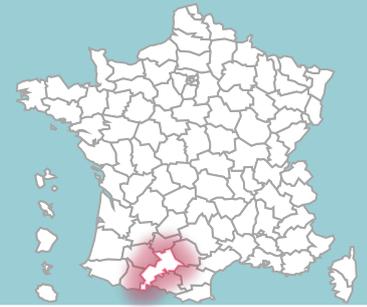
3.2.2 Dans les faits, les pratiques de la Direccte introduisent de la novation sur le champ de l'accompagnement

Du côté de l'Etat, cette novation peut prendre deux formes. A travers la logique d'appels à projets, la programmation a bien été formellement pensée comme étant ouverte. Dans les faits, de **nouveaux opérateurs** - que cela soit sur le champ du FSE ou sur le champ des actions accès à l'emploi ou à la qualification - sont effectivement mobilisés : le croisement des bases de données issues de « Ma démarche FSE » (sur la programmation IEJ du volet déconcentré) et du logiciel « Présage » (sur la programmation FSE 2007-2013) montre que 3 opérateurs n'étaient pas financés dans le cadre de l'ancienne programmation FSE, à savoir le CRIJ, Impact et Dynameca.

Au-delà qu'ils soient nouveaux entrants sur le champ du FSE, ces opérateurs sont **porteurs de nouveauté** que cela soit en termes de **nouvelles actions** qui peuvent enrichir l'offre de services territoriale pour les jeunes ou en termes d'**évolution de leur propre champ d'action**. Par exemple, **Dynameca** permet à des

Typologie non exhaustive des opérateurs mobilisés en Haute-Garonne





jeunes d'entrer après une phase de test et d'immersion dans une école de production qui forme des ingénieurs et des techniciens. Ces écoles de production dont la pédagogie repose sur un apprentissage très concret (en atelier sur le modèle du compagnonnage) sont largement financées dans certaines régions et le sont peu en Midi-Pyrénées. L'IEJ permet ainsi à des publics très faiblement qualifiés d'intégrer un cursus qualifiant sur des métiers très demandés. L'opérateur **Impact**, repéré dans le cadre de la politique de la Ville, intervient sur le repérage de jeunes en grande difficulté et propose une approche novatrice de l'insertion, notamment par le sport. Quant au **CRIJ** il met en place une nouvelle offre de service en matière d'accompagnement des jeunes ; ce que le CRIJ ne faisait pas véritablement jusqu'à présent puisque son offre de services est davantage orientée sur l'information des jeunes (même si par ailleurs cet organisme a développé dans le cadre d'un programme européen « No NEETs » une ingénierie particulière pour ce public).

D'autres opérateurs plus anciens et déjà soutenus financièrement par la Direccte peuvent développer de nouvelles actions ou mieux prendre en charge des publics particulièrement en difficulté (c'est le cas par exemple de la mission locale de Toulouse avec des actions renforcées vers les jeunes résidant sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville).

En revanche, il apparaît sur le cercle des partenaires mobilisés que **certains acteurs mobilisés par l'IEJ sur d'autres territoires ne le sont pas en Haute-Garonne**, en particulier ceux intervenant dans le **champ du repérage**, les **acteurs sociaux de proximité** ou encore le **Conseil départemental**. Les **chambres consulaires** ne sont également pas mobilisées, ni sur la thématique de l'apprentissage (l'appel à projets sur le sujet s'est révélé infructueux) ni sur celle de l'entrepreneuriat (pas d'appel à projets spécifique sur ce thème).

3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

3.3.1 Si le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif du PO national, il l'est aussi pour le PO régional en Haute-Garonne

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes. Le **PO régional** en visant deux dispositifs facilitant l'accès à la qualification fait implicitement référence au renforcement de cette réponse qualitative puisque les deux dispositifs prévoient des parcours personnalisés.

Ce parti pris se retrouve décliné dans les objectifs du **PO national** : « *Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation* » [13].

La quasi-totalité des fonds IEJ programmés le sont sur des **actions d'accompagnement renforcé** en Haute-Garonne (entre 70% et 80% des fonds programmés sur le PO national en France) via les missions locales et les opérateurs relevant de la catégorie « initiatives ». La Direccte a d'ailleurs relayé l'appel à projets « *Priorité à l'autonomie* » qui prévoit, entre autres, des actions d'entretien de diagnostic avec le jeune et des actions d'accompagnement social et professionnel (redynamisation par l'approche collective, formalisation d'un socle de compétences, mises en situation professionnelle).

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. La Direccte a ainsi permis aux opérateurs de **renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner ;
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : les actions financées dans le cadre de l'IEJ s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- **L'amélioration de la prise en charge et de la levée des freins** à l'insertion.



3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les missions locales et les autres opérateurs au service d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement

► Un renfort en ETP dédiés aux jeunes pour les missions locales et les autres opérateurs de l'accompagnement

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain (dans les missions locales notamment) à travers une approche en « ETP dédiés » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillées ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes :

- Le dispositif **mis en œuvre par la mission locale de Toulouse** ;
- Les actions menées par le CRIIJ

Action	Accompagnement renforcé des parcours d'autonomie	
Opérateur	Mission locale de Toulouse	
Montant FSE-IEJ programmé	832 010,12€ de fonds FSE-IEJ (23% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Accompagnement de 1 650 jeunes NEETs en parcours d'autonomie pour une proposition concrète de mise en relation de type emploi, immersion en entreprise ou alternance durant l'action d'une durée de 4 mois. 4 types d'actions sont prévus selon le profil du jeune:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle « accompagnement intensif », destiné aux jeunes peu qualifiés et en difficulté pour accéder à des mesures d'emploi ou de formation - Pôle « redynamisation, réseaux, réussite » pour ceux issus de quartiers prioritaires, proposant un accompagnement sur le modèle du « club de recherche active d'emploi » - Pôle « parcours numérique et appui aux savoirs de base » pour ceux ayant un très bas niveau de qualification - Pôle « accompagnement vers l'alternance » pour les jeunes visant l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation 	

Action	Accompagnement des jeunes haut-garonnais en situation de NEET	
Opérateur(s)	Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) Toulouse-Midi-Pyrénées	
Montant FSE-IEJ programmé	96 954,76€ de fonds FSE-IEJ (2,7% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'action vise à proposer un accompagnement renforcé vers la reprise de formation, l'emploi, le volontariat ou l'engagement citoyen. Elle cible environ 240 jeunes (par session de 10 à 15 jeunes) et se déroule en 2 phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une phase d'accueil, repérage et orientation du public, que ce soit vers un dispositif interne ou externe. - Une deuxième phase d'accompagnement approfondi, pendant laquelle sont notamment travaillées les compétences sociales ou relationnelles au travers de mises en situation réelle ou fictive, de travaux de groupe, jeux de rôle etc. 	

Pour la **mission locale de Toulouse**, l'IEJ constitue une opportunité pour renforcer ses équipes de référents dédiés pour les NEETs en optimisant les effectifs consacrés aux jeunes issus de la politique de la Ville. La mission locale, malgré la précarité des financements FSE/IEJ de son point de vue, a répondu à l'appel à projets « priorité à l'autonomie » car cela lui permet de bénéficier de 13 équivalents temps plein supplémentaires pour accompagner une file active de jeunes réduite (50 jeunes contre 150 à 200 pour un conseiller hors dispositif spécifique). Les effectifs dédiés n'ont pas été répartis exclusivement sur la totalité des antennes comme prévu initialement mais ont été ventilés sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, sur l'apprentissage et sur les antennes. Cette répartition a non seulement permis de renforcer l'offre de services sur les quartiers prioritaires mais elle a permis également de développer des actions collectives. Des clubs ont ainsi été développés (clubs jeunes chercheurs d'emploi, club petit déjeuner entreprises....), ce qui a permis à la fois d'offrir un nouveau service aux jeunes et également de modifier les pratiques des conseillers jusqu'à présent très centrées sur les pratiques individuelles.



3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.4.1 La notion de « parcours des jeunes » est présente dans la stratégie de mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Garonne

Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptions :

- Le soutien à des dispositifs de parcours intégrés du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours** ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Dans le **PO régional**, la notion de parcours est évoquée : « *La valeur ajoutée du FSE portera ainsi sur le développement d'un dispositif permettant des parcours personnalisés de formation* », « *Les actions ainsi financées, essentiellement dans le cadre du PRFP, permettront d'accompagner les jeunes NEET dans leur parcours d'orientation et d'insertion jusqu'à un accès à la qualification et/ ou un diplôme* » [4]. De fait, les **deux dispositifs retenus par le Conseil régional pour l'IEJ intègrent la notion de parcours** puisque chacun d'eux vise à l'accès à une qualification après avoir résolu différents freins et après avoir, le cas échéant, bénéficié d'actions de remises à niveau. On peut ajouter également que le passage entre les deux types de parcours est prévu, les bénéficiaires du POI étant prioritaires pour intégrer le parcours diplômant par la suite.

Du côté de la **Direccte**, il n'y a pas eu, comme cela s'est fait sur d'autres territoires (par exemple en Champagne-Ardenne), une réflexion et une construction en amont de parcours d'insertion entre opérateurs amont et aval (que ceux-ci soient financés par le Conseil Régional ou par la Direccte). En revanche, la Direccte a souhaité, via la **mise en place d'un comité technique IEJ régulier associant tous les opérateurs**, favoriser le maillage entre acteurs afin que ceux-ci soient en capacité d'orienter au mieux les jeunes en en fin de prestations.

Par ailleurs, Direccte et Conseil Régional ont délivré des messages apparemment suffisamment clairs sur les possibilités de « cumul de dispositifs » contrairement à d'autres territoires. La règle selon laquelle les personnes peuvent bénéficier de plusieurs actions financées dans le cadre de l'IEJ, dès lors que ces actions ne poursuivent pas le même objet, semble relativement bien appropriée par les différents acteurs rencontrés.

La notion de parcours en Haute-Garonne apparait finalement comme plus implicite qu'explicite. Les autorités de gestion n'ont pas formellement prévu la construction de parcours entre opérateurs (ce qui évidemment n'exclut pas les parcours au sein d'un même opérateur).

3.4.2 Un pilotage et une coordination opérationnelle qui a le mérite d'exister

► Les autorités de gestion s'articulent de manière classique dans le cadre du comité de programmation

Cette articulation était bien entendu importante lors de la définition des lignes de partage et lors du lancement des appels à projets de la Direccte. A cette occasion, les autorités de gestion ont échangé des informations sur les dispositifs et les actions qui étaient envisagées dans le cadre du PRF et celles qui faisaient l'objet des appels à projets de la Direccte.

Par ailleurs, cette articulation s'inscrit dans le cadre classique des comités de programmation du FSE et peut donner lieu à des échanges bilatéraux lorsque nécessaire.

Comme évoqué précédemment, cette articulation n'a pas cependant permis de construire de véritables parcours incluant des séquences d'accompagnement et d'accès à la formation sur financement IEJ du Conseil régional. L'articulation permet **d'éviter la redondance des financements** mais **n'offre pas une vision partagée de parcours** cohérents et d'étapes de parcours qui s'enchaîneraient de manière harmonieuse dans le temps.

De manière plus opérationnelle, la véritable articulation entre les opérateurs bénéficiaires de l'IEJ (hors actions de formation financées par le Conseil régional) s'opère dans le cadre du comité technique évoqué ci-dessus, qui se réunit régulièrement.



► **L'animation territoriale s'incarne via un comité technique réunissant les opérateurs IEJ**

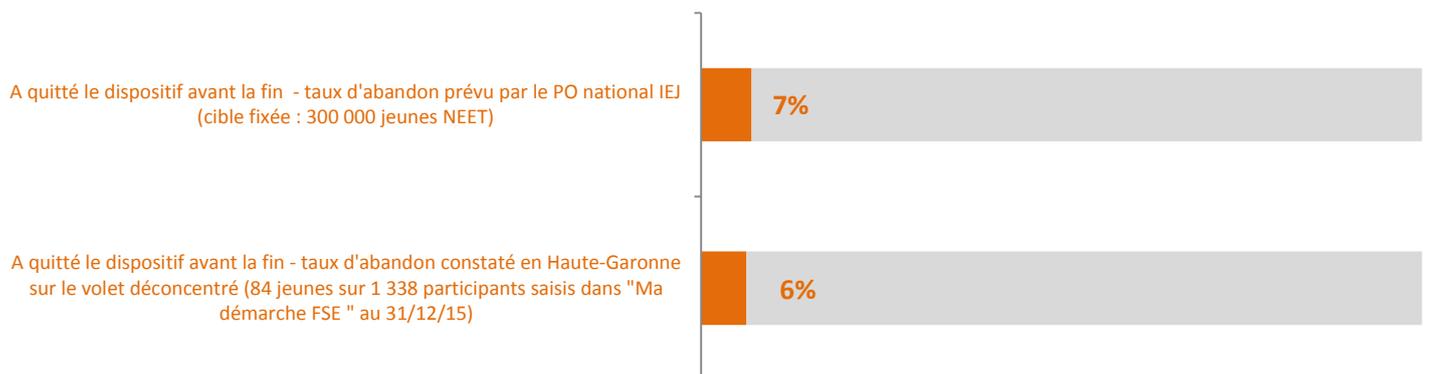
Contrairement à de nombreux territoires bénéficiaires de l'IEJ, une **animation technique** a été mise en place en Haute-Garonne via des réunions régulières (environ tous les trimestres). Ces réunions permettent aux différents opérateurs de communiquer leurs listes de jeunes IEJ afin d'identifier les doublons (y compris avec Pôle Emploi). Au-delà de cet aspect, ces réunions sont l'occasion de mieux identifier les différents opérateurs et de mieux connaître leur offre de services. Ces réunions, comme le soulignent plusieurs opérateurs, permettent de « faire réseau » et ainsi d'identifier d'éventuelles opportunités pour orienter les jeunes en fin d'action et construire ainsi de véritables parcours adaptés aux besoins des jeunes.

Cependant, cette coordination opérationnelle n'évite pas pour certains opérateurs, et notamment les nouveaux venus dans l'univers de l'insertion et de l'accès à l'emploi, les **effets de « concurrence »**. Ces opérateurs peuvent éprouver des difficultés à bénéficier des orientations des gros réseaux classiques d'accompagnement des jeunes.

3.4.3 Des parcours avec un faible taux d'abandon

Le **taux d'abandon, constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré, est légèrement inférieur au taux d'abandon estimé par le PO national IEJ** : 6% des participants ont quitté le dispositif qu'ils ont intégré avant la fin prévu, pour un autre motif qu'une sortie positive (contre 7% en moyenne nationale).

Taux d'abandon – prévu par le PO national IEJ et constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré en Haute-Garonne (tous participants) [17]



Ce faible taux d'abandon ne signifie pas pour autant que les parcours sont réels. En effet, la notion reste encore trop circonscrite à l'action menée par un opérateur (et non pas comme résultant de plusieurs séquences) sur une durée le plus souvent limitée à 4 mois. Si le pilotage et l'animation territoriale sont plus présents ici que sur de nombreux territoires, la question du « **chef d'orchestre** » ou du « **chef de file** » dans la **régulation** et le **maillage de l'offre** destinée à ce public de jeunes NEETs reste posée.

SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Garonne



Enfin, tel qu'évoqué précédemment, l'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en **particulier les questions évaluatives suivantes** :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

4.1 De par les premiers impacts de l'IEJ (effet volume, qualité, parcours) contribuant à l'insertion professionnelle, l'IEJ constitue un élément de réponse à la situation des jeunes NEETs en Haute-Garonne

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Garonne font écho à certains enjeux régionaux (problématiques de formation, renouvellement des pratiques d'accompagnement) et contribuent, à leur échelle, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'IEJ

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEETs, avec une démarche de résultat. »

Du point de vue de ces grands objectifs, les réponses apportées par les autorités de gestion en Haute-Garonne sont cohérentes. **Les choix effectués permettent effectivement de valoriser la palette des services existante**. Du côté du Conseil régional, l'accent est porté sur l'accès à la qualification en inscrivant l'IEJ dans les dispositifs de droit commun formalisés dans le PRFP. La programmation de la Direccte mobilise d'ailleurs une diversité d'opérateurs à même de prendre en charge le public des jeunes NEETs dans sa diversité : mobilisation du CRIIJ, de l'association Nos Quartiers ont du Talent, et non uniquement des missions locales qui sont traditionnellement centrées sur le public de niveau V et infra V. L'appel à projets « Réussite apprentissage » était par ailleurs très ouvert également, mais s'est révélé infructueux. En revanche, le segment « repérage » et « prise en compte du décrochage » est relativement peu couvert. Les effectifs concernés par l'action du GIP et du GRETA sont faibles et ne permettent pas ainsi de construire une action d'envergure.

Concernant la **cohérence et la complémentarité des offres entre les institutions et les opérateurs**, les choix effectués en Haute-Garonne du côté des autorités de gestion permettent d'éviter les doublons, autorisent a priori l'enchaînement d'étapes de parcours sans pour autant avoir prévu et construit ces enchaînements. En revanche, les réunions techniques entre opérateurs permettent théoriquement aux opérateurs de connaître les différentes offres de services et donc théoriquement de les mobiliser.

Quant à l'objectif de **renforcement des solutions existantes** la mobilisation des deux dispositifs de formation dans le cadre du PRFP et la mobilisation notamment des missions locales attestent de la réalisation de cet objectif. De même du côté de la Direccte un effort significatif a été fait en termes de programmation pour mobiliser de nouveaux opérateurs sur les fonds FSE avec la mobilisation d'Impact, du CRIIJ et de l'ICAM et de nouvelles offres de services.



IEJ s'inscrit pour partie en cohérence avec des enjeux régionaux identifiés :

- Les **dispositifs visés par le PRFP** sont destinés à un public de faible niveau de qualification et doivent permettre un accès progressif à la qualification. Cela répond aux enjeux du territoire régional puisque le PO FEDER/FSE insiste sur la nécessité de développer l'accès à la qualification et à la formation des demandeurs d'emploi. De plus, concernant spécifiquement les jeunes NEETs, l'objectif est d'augmenter le nombre accédant à une qualification ou un emploi à l'issue d'un parcours de formation ou d'accompagnement spécifique.
- **Du côté de la Direccte**, le diagnostic sur la situation des jeunes NEETs insiste sur la diversité des composantes de cette population en mettant notamment en avant que la situation des jeunes peu qualifiés est stabilisée ces dernières années en matière de demande d'emploi alors que celle des publics plus diplômés est plus difficile.

Cependant ces intentions sur l'IEJ ne s'inscrivent, a priori, pas complètement en cohérence avec la stratégie de la Région en matière de formation et d'accès à la qualification, la Région ne ciblant pas spécifiquement la jeunesse (volonté d'ouvrir toutes ses formations à l'ensemble des demandeurs d'emploi et souci de mixité des groupes) et ne ciblant pas exclusivement un territoire - en l'occurrence la Haute-Garonne, ce département qui accueille des jeunes de l'ensemble de la Région sur l'offre de formation de droit commun.

4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont susceptibles d'avoir des effets significatifs en termes de qualité d'accompagnement

Si il est encore un peu tôt compte tenu de l'avancement des actions et du peu de données disponibles sur les résultats, nous avons, dans le graphique ci-dessous, illustré les **effets théoriques possibles d'IEJ**. Cette projection est élaborée en prenant en compte la programmation telle que constatée en fin d'année, que cela soit en termes de volumétrie, de nature d'action et de stratégie de mise en œuvre.

L'effet volume possible est particulièrement difficile à identifier. Sur environ 20 000 NEETs en stock fin 2012, l'effort en termes de programmation est conséquent, puisque 5126 jeunes (ou « actions », compte-tenu qu'un même jeune peut bénéficier de plusieurs actions) sont visés sur la durée de la programmation. Celle-ci est d'autant plus conséquente qu'elle s'ajoute à d'autres dispositifs et mesures mobilisés par le volet central du PO national, par la Direccte (Garantie jeunes, contrats aidés) et le Conseil régional (notamment le Pass'insertion). Au regard des premières entrées sur le dispositif (le comptage étant cependant partiel à ce stade puisque nous ne disposons d'aucune donnée du Conseil régional), l'effet volume est plus nuancé, notamment pour les actions hors missions locales qui, au vu des chiffres disponibles, montent lentement en charge. Cet effet volume est contenu également à ce stade par des difficultés d'alimentation des opérateurs hors missions locales.

Concernant les entrées sur le PRFP, il sera intéressant de vérifier par la suite si les opérateurs en charge des deux dispositifs retenus dans le cadre de l'IEJ ont privilégié des candidatures de NEETs, provenant de Haute-Garonne. A défaut d'incitations fortes à destination des opérateurs concernés, et compte tenu de la charge administrative que génère l'IEJ, il est légitime de douter de cet effet volume.

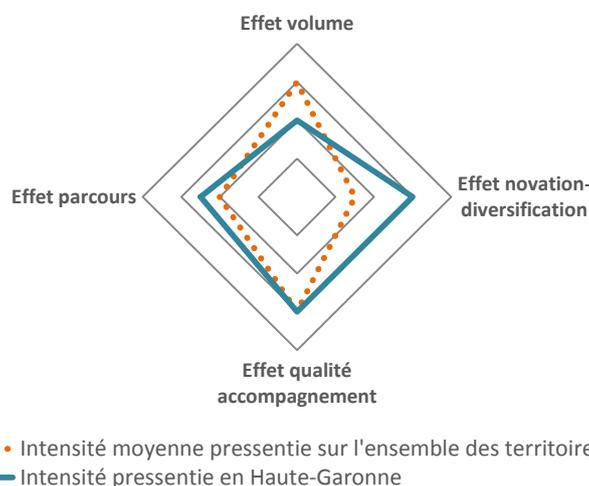
L'effet diversification des actions/opérateurs et novation est théoriquement plus prégnant que celui de la volumétrie. Cet effet pourrait être notable du côté de la programmation de la Direccte, puisque concernant le PRFP, seuls des dispositifs de droit commun sont mobilisés. L'effet novation est d'ores et déjà présent pour le volet déconcentré du PO national dans la mesure où 3 opérateurs sont des nouveaux venus dans la programmation FSE. Au-delà de ces nouveaux venus dans le FSE, des opérateurs ont également modifié leur offre de services et leurs pratiques. Ainsi le CRIJ intervient davantage en termes d'accompagnement personnalisé pour un public rencontrant parfois des difficultés d'insertion importantes. L'ICAM, école de production, a pu renforcer sa phase d'accueil et de test et a ainsi enrichi son processus d'accueil et d'orientation des jeunes.

L'effet parcours ne peut être aujourd'hui saisi d'un point de vue quantitatif. La mise en œuvre d'IEJ et les outils de traçage des publics lorsqu'ils existent (Ma Démarche FSE) ne donnent pas d'indications sur la totalité d'un parcours d'une personne mais permettent de saisir la séquence financée dans le cadre d'IEJ. Par ailleurs, les parcours, du côté des porteurs de projets ayant répondu à l'appel d'offres « priorité à l'autonomie », sont relativement courts (le plus souvent d'une durée maximale de 4 mois). D'une manière générale, les autorités de gestion n'ont pas, dans leur programmation, incité les opérateurs à construire des parcours permettant



d'enchaîner différents types de séquences sur la durée en mobilisant différentes offres de services financées dans le cadre de l'IEJ. Rien n'interdit aux opérateurs de travailler en réseau et d'articuler leurs offres de services (les réunions techniques entre opérateurs organisées par la Direccte pourraient même les rendre envisageables) mais il n'y a pas de parcours « pré-construits », comme on a pu le constater dans certaines régions (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie par exemple). Il est à noter cependant que du côté du Conseil Régional, les dispositifs mobilisés dans le cadre de l'IEJ constituent théoriquement des parcours « intégrés », le passage entre les deux types de modules étant favorisés (pour aller du pré-qualifiant vers le diplômant).

Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Haute-Garonne



L'effet qualité de l'accompagnement est sans doute l'effet qui sera le plus structurant. La mise en place d'effectifs dédiés chez les opérateurs pour accompagner une cohorte relativement faible (maximum 50 jeunes pour les missions locales par exemple) peut être une garantie de qualité de l'accompagnement. Par ailleurs, les opérateurs ont, selon leur action, mis en place de nouveaux outils (clubs de chercheurs d'emploi pour la mission locale de Toulouse par exemple) ou ont décliné concrètement des outils qu'ils avaient conçus précédemment (le CRIJ, par exemple, avait conçu une série de modules d'intervention dans le cadre d'un autre programme européen). IEJ est l'occasion de mettre en pratique ces modules qui peuvent porter sur l'image de soi par exemple). Le GIP de l'Education Nationale a mis en place un accompagnement très individualisé pour des publics qu'il n'avait pas l'habitude de suivre, à savoir des décrocheurs relativement anciens de niveau bac, issus de familles de classes moyennes et rencontrant des problèmes d'addictions.

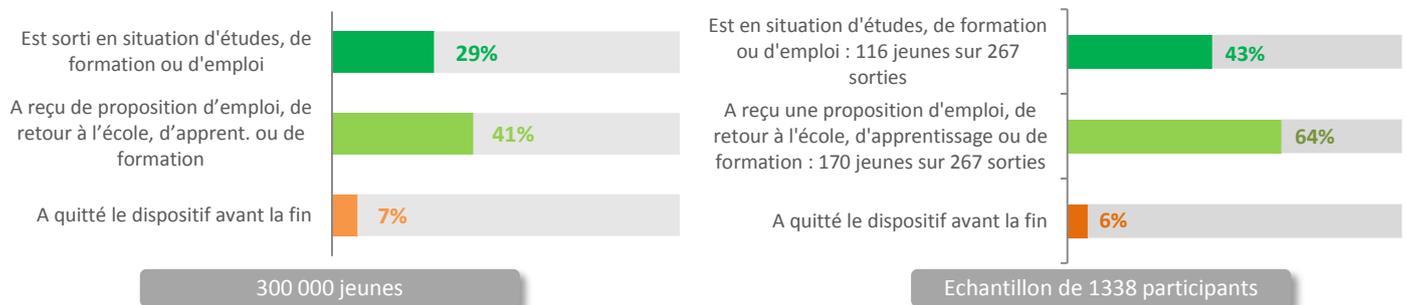
4.1.3 Sur l'échantillon de 267 participants sortis des dispositifs, 116 (43%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs, 151 (57%) restent sans solution d'insertion à l'issue des actions

Au 31 décembre 2015, les **résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national**. Ces données ne sont que très partielles à ce stade (267 sorties pour 1338 participants, soit 20% de sorties à fin décembre 2015). En Haute-Garonne, **43%** des jeunes NEET sortis d'une action financée par l'IEJ dans le cadre du volet déconcentré ont accédé à l'emploi, ont repris une formation ou des études à l'issue de leur participation (**4% ont accédé à l'emploi durable, 16% à un autre type d'emploi, et 23% à une formation ou ont repris des études**). Ce taux de sorties positives est largement supérieur aux objectifs fixés par le PO national IEJ (29% de sorties positives visées), et proche des résultats observés à l'échelle nationale pour l'ensemble du PO (42% de sorties positives observées à fin décembre 2015). Enfin, **parmi les jeunes ayant bénéficié d'une sortie positive, environ 9% sont sortis avant la fin prévue de la prestation.**



Les **abandons sans solution d'insertion** à l'issue des actions représentent quant à eux une part non négligeable des sorties (28%), et concernent ainsi 5,7% des participants enregistrés au 31/12/15. 151 jeunes (qui ont abandonné ou qui sont allés au bout de l'action) sont par ailleurs sans solutions à l'issue des actions, soit 57% des sorties.

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Haute-Garonne (droite) [17]

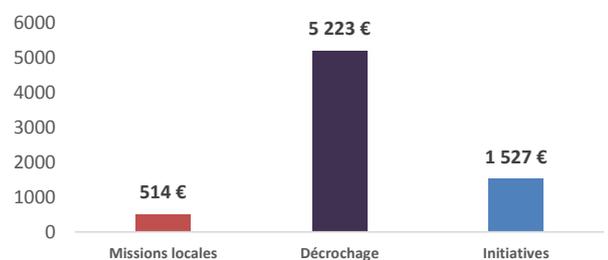


Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ? L'étude contrefactuelle qui sera mise en œuvre au plan national en 2018 devrait permettre de fournir des réponses à ces questions en sachant que différents scénarii méthodologiques sont en cours d'élaboration et doivent faire l'objet d'arbitrages au plan national.

4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Haute-Garonne

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeunes cible et non effectivement pris en charge) révèle un **coût par jeune très inégal des différentes actions financées dans le cadre du volet déconcentré du PO national**. En particulier, le coût de l'accompagnement des jeunes décrocheurs est environ 10 fois plus élevé que l'accompagnement proposé en missions locales. Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux 1^{ers} résultats présentés en 4.1.3. **ne permettent pas** du fait du volume faible de données à disposition sur les résultats et sur les moyens effectivement mobilisés d'aboutir à **des enseignements robustes quant à l'efficacité** des actions. A fortiori, l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'**évaluation 2018**.

Coût prévisionnel des opérations par participant cible en Haute-Garonne





4.1.5 L'IEJ, à fin 2015, laisse entrevoir des effets possibles sur le type de jeunes pris en charge et sur la gouvernance locale des politiques en faveur de l'emploi des jeunes

Au 31 décembre 2015, l'IEJ touche un **public légèrement moins qualifié que le public pris en charge par les missions locales de Haute-Garonne**. Cela correspond sans doute à l'action renforcée déployée par les missions locales et notamment le renfort de l'accompagnement mis en œuvre dans les quartiers de la Politique de la Ville. En revanche, l'atteinte de publics « nouveaux », non pris en charge jusqu'alors ou particulièrement éloignés de l'emploi demeure, fin 2015, difficilement observable car elle devrait reposer principalement sur les actions de repérage, ce segment de la programmation étant relativement peu investi.

Sur le plan de la **gouvernance locale des politiques de l'emploi et de la jeunesse**, l'IEJ a été l'occasion de mettre en place des premières rencontres et réunions associant d'une part sur un plan départemental plusieurs acteurs institutionnels (Direccte, Conseil Régional, Département, Pôle Emploi) mais également les opérateurs mobilisés dans le cadre d'IEJ (les opérateurs mobilisés par la Direccte). Si ces premières rencontres, et l'animation territoriale mise en œuvre à cette occasion gagneraient à être renforcées, elles n'en constituent pas moins un premier pas vers une gouvernance politique emploi jeunes.

L'articulation entre les services métiers et les services FSE au sein des autorités de gestion a été également réelle mais gagnerait à être renforcée afin de partager le diagnostic de la situation des NEETs et les ressources qui peuvent être mobilisées pour élaborer des réponses adaptées.

4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Haute-Garonne → recommandations soumises à discussions

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Garonne :

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Direccte, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 		X
	Direccte et Conseil Régional	Finaliser la programmation en investissant des actions qui permettraient de maximiser les impacts attendus et de répondre aux enjeux d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Développer des actions relatifs au repérage des publics afin de rééquilibrer l'ensemble de l'offre financée dans le cadre de l'IEJ et d'alimenter les différents opérateurs Mobilisation des acteurs de la sphère sociale, des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat et du monde économique, etc. (dans une optique potentielle de renouvellement des approches) 	X	x
		Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : plan d'action régional Etat-Région, actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s), etc.		X
		Faciliter un pilotage commun d'IEJ entre le service FSE, le service emploi /jeunesse et l'unité territoriale pour la Direccte	x	



Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Direccte et Conseil Régional	Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de parcours intégrés)		X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage et l'accompagnement de nouveaux partenaires en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé		X
	Conseil Régional	Mise en place d'un appel à projets spécifique en prenant en compte les délais inhérents à ce type de démarche		x
	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018	X	X
		Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional		X
Pilotage des impacts et des résultats	Conseil Régional	Mettre en place des passerelles entre les différents systèmes d'information existants de manière à être en capacité de produire des données fiables et consolidées pour IEJ	X	
		Faciliter la mise en œuvre de Synergie pour produire des données fiables sur IEJ		X
	Direccte, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (actions relevant de la catégorie « initiatives ») en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi) ainsi que le profil du public atteint	X	
		Faire le bilan de l'IEJ et du positionnement de l'action conduite par le GIP (Direccte)	X	
		Produire un état des lieux pour le Conseil Régional de la consommation réelle des places sur les dispositifs visés	X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Mettre à profil les réunions techniques existantes avec les opérateurs pour mieux articuler les différentes offres de services et favoriser la mise en place de parcours entre opérateurs.	X	

SECTION 5

Annexes



Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf
- [4] Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Midi-Pyrénées 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Midi-Pyrénées ; *Revue trimestrielle 2013 et 2014* ; <http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/Publications-etudes-et-statistiques-Midi-Pyrenees>
- [7] Mission locale de Toulouse et Mission locale de Haute-Garonne, *Rapports d'activité 2014* ; <http://www.ml31.org/sites/default/files/upload/INTERNET/MissionLocale2014.pdf> ; http://www.mltoulouse.org/sites/default/files/upload/mlt_ra2014.pdf
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional Midi-Pyrénées ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://www.midipyrenees.fr/Demandeurs-d-emploi-8164> ; <http://www.midipyrenees.fr/Apprenti-e-s-32787>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique482>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil régional Midi-Pyrénées ; *Accord régional entre l'Etat et la Région Midi-Pyrénées sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation* ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Midi-Pyrénées ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés* ; 6 janvier 2016



Annexe 2 : Tour d'horizon des structures interrogées en Haute-Garonne dans le cadre du projet d'évaluation

Date de l'entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
23 novembre 2015 Conseil régional de Midi-Pyrénées	Unité d'évaluation de la MEPE	E. Jaeck
	Service synthèse et assistance technique (Europe)	D.Dedieu et C.Coudray
	Service formation continue	J-F Mitjana et D.Pley
23 novembre 2015 Direccte	Service FSE	J-L. Antomori, P. Grammon
	Suivi des missions locales	D. Bellerose
24 novembre 2015	Mission locale Toulouse	R. Perez
	ICAM	G. Vandecaveye
	Education nationale (GIP FCIP)	S. Cloarec, M. Dude, D. Rossi
	CRIJ	M. Brigaudet, J-P. Margaix

Correspondants de l'étude en Haute-Garonne

Conseil régional

Emmanuel Jaeck, unité d'évaluation de la MEPE, Emmanuel.JAECK@cr-mip.fr

Direccte

Jean-louis Antomori service FSE jean-louis.antomori@direccte.gouv.fr



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?



- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?

Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». **Différents modèles peuvent se combiner entre eux.** Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagelements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETs, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.



Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

► **Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».**

- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ

► **Un modèle de pilotage « concerté ».**

- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.

► **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**

- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

